

transports en commun

La région débloque 6 millions d'Euros pour faciliter les déplacements de 27 000 personnes à mobilité réduite

Jean-Paul Huchon, Président de la Région Ile-de-France et Pierre SERNE, Vice-président en charge des Transports et des Mobilités ont fait voter 6 M€ pour financer le service de transport collectif « PAM » (Pour Aider à la Mobilité).

France3 Paris Publié le 20/11/2013 | 16:35, mis à jour le 20/11/2013 | 16:35



Le président de la Région Ile-de-France, Jean-Paul Huchon et Pierre Serne, Vice-président en charge des Transports et des Mobilités ont fait voter 6 millions d'Euros pour financer le service de transport collectif "PAM" (Pour Aider à la Mobilité).

"PAM" est un service public de transport collectif à la demande, de porte à porte, destiné aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées. C'est un service qui permet de se déplacer dans l'ensemble de la région Ile-de-France pour des trajets réguliers ou occasionnels. Le voyage souhaité doit être réservé au moins 24 heures à l'avance par téléphone, fax, courrier ou courriel.

Les chiffres :

En 2012, 750 000 courses ont été réalisées sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

Le service PAM comptabilise 27000 abonnés.

Les motifs de déplacement concernent à 42% des rendez-vous médicaux, suivi de 37% pour les loisirs, la famille et 31% pour l'emploi.

Qui peut en bénéficier ?

« **PAM** » est réservé aux personnes résidant en Ile-de-France et qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun réguliers du fait d'une incapacité physique, sensorielle ou mentale.

Le service est piloté par le STIF et mis en œuvre par chaque Département. Pour pouvoir en bénéficier, [il est nécessaire de s'inscrire auprès du "PAM" de son département de résidence.](#)

Combien ça coûte ?

Les trajets sont payants et varient en fonction de la distance de la course :

- Zone 1, entre 0 et 15 km : 7 €
- Zone 2, entre 15 et 30 km : 10,50 €
- Zone 3, entre 30 et 50 km : 17,50 €
- Zone 4, plus de 50 km : 35 €